

## PRIME COVID 2020

### Prime de la discorde

L'état a accordé une prime différente selon les secteurs d'activité (*Loi de finance rectificative du 30 juillet 2020*).

Cette prime doit obligatoirement être versée aux salariés des secteurs concernés.

Celle-ci est donnée aux établissements via des enveloppes budgétaires ciblées. C'est un nouvel affront fait au personnel des établissements de la santé et de l'action sociale au vu des différences inexplicables:

- Prime secteur Sanitaire: 500€,
- Prime secteur médico-social: 1000€
- Prime secteur Social (200€).

En suivant, à la lettre, les exigences du ministère sur la redistribution, la Direction Générale de l'ICM et le bureau du Conseil d'Administration font encore le choix de créer des **inégalités**.

Pour se dédouaner, la DG-ICM a voulu choisir la voie de l'accord d'entreprise avec les Organisations Syndicales afin de nous faire cautionner cette injustice.

### **Nous ne sommes pas dupes.**

**Pour la CGT-ICM**, et comme l'ont fait d'autres établissements de la région Occitanie en octroyant une **prime identique** à l'ensemble de leur personnel, tous secteurs confondus, (Sanitaire, Médico-Social et Social), **d'autres solutions sont possibles**.

Durant cette période, l'ICM a fait des économies par exemples: sur le personnel en arrêt de travail, sur les non-remplacements d'absences, avec le turn-over imposé ainsi que sur l'aspect logistique.

Lors des réunions entre la Direction Générale ICM et les Délégués Syndicaux des Organisations Syndicales (CFE/CGC– CFDT et CGT), votre syndicat CGT a fait des propositions permettant de ne pas creuser les inégalités et de valoriser l'implication de tous.



**Permanence CGT chaque jeudi LEYME et CAHORS de 14h à 17h - Tél.: 05 65 10 20 68**



Mail : [contact@lacgtdeleyme.fr](mailto:contact@lacgtdeleyme.fr) / Site: [lacgtdeleyme.fr](http://lacgtdeleyme.fr)

## Lors de ces négociations, nous avons demandé:

- L'élargissement de la période de référence initialement prévue du 1 mars au 30 avril 2020.
- Une prime unique et équitable de 1000€, compensée via la prime « pouvoir d'achat » pour le sanitaire et le Social.
- Des valorisations supplémentaires reconnaissant l'implication de chacun avec le déblocage, par son Conseil d'Administration, de fonds spécifiques.
- Une prise en compte de l'implication via une revalorisation spécifique ou des congés supplémentaires.

Après avoir vanté l'implication et l'investissement de ses salariés, la DG, avec l'aval du bureau du Conseil d'Administration, a choisi de diviser pour mieux régner en ne retenant aucune des propositions soumises et en se retranchant derrière l'argumentaire budgétaire.

**Sans reconnaissance, quel sera l'investissement des salariés lors de la deuxième vague de Covid pressentie?**

**Dans ce contexte, le syndicat CGT-ICM refuse de signer un accord d'entreprise délibérément injuste.**

**Tout comme nous, nous vous demandons d'interpeller les membres du Conseil d'Administration de l'ICM et vos politiques locaux sur cette prime injuste et sur la non reconnaissance de notre implication.**

**Permanence CGT chaque jeudi LEYME et CAHORS de 14h à 17h - Tél.: 05 65 10 20 68**



Mail : [contact@lacgtdeleyme.fr](mailto:contact@lacgtdeleyme.fr) / Site: [lacgtdeleyme.fr](http://lacgtdeleyme.fr)